

SOMMAIRE

ZOOM SUR...

La mallette des parents..... 1

ÉDUCATION

- Dossier de presse de rentrée universitaire..... 2
- Rentrée université : académie de Bordeaux..... 2
- Les inégalités face à la réussite éducative..... 3
- Réforme de l'éducation prioritaire..... 4

FORMATIONS ET DIPLÔMES

- Les résultats aux examens de l'enseignement agricole en juin 2014..... 5
- Création du diplôme national d'art (DNA) dans les écoles supérieures d'art..... 5
- Inscriptions au certificat de capacité d'orthophoniste..... 6
- Inscriptions en 1^{er} cycle Sciences Po Bordeaux..... 6
- Quoi de neuf diplôme ?..... 7

MÉTIERS / EMPLOI

- Bilan d'activités 2013 des missions locales d'Aquitaine..... 8
- Enquête Génération : les sortants du supérieur en 2010..... 9

REPÈRES

- L'éducation nationale en chiffres..... 2
- Les métiers ont-ils un sexe ?..... 3
- Nouveaux guides du CIJA..... 5

ONISEP INFOS

- Publications nationales..... 6, 7
- Les enseignements d'exploration en vidéo... 7
- Publications régionales..... 8, 9
- Concours Onisep..... 9
- Mise à jour sur le site Onisep Aquitaine..... 9

CIJA

- Volontariat européen et international..... 10



ZOOM SUR...

La mallette des parents

Afin de mieux préparer les jeunes aux choix d'orientation à l'issue du collège et du lycée, l'académie de Versailles et la délégation régionale de l'Onisep Île-de-France ont élaboré des «Mallettes Orientation». Ces outils ont pour objectif de permettre aux élèves de faire de vrais choix d'orientation éclairés, bousculant les idées reçues à travers des témoignages et luttant contre les représentations stéréotypées de certaines filières de formation.



Quatre volets thématiques sont proposés. Ils sont composés de courtes séquences vidéo abordant différentes problématiques, et d'un guide d'animation destiné aux équipes pédagogiques.

Ces guides proposent des pistes d'animation de rencontres-débats et aussi d'utilisation et d'exploitation de vidéos.

Orientation 3^e

Si la question de l'orientation concerne tous les élèves de 3^e, la mallette des parents - orientation 3^e vise en priorité les parents dont les enfants hésitent entre la voie générale et technologique et la voie professionnelle. Elle a comme objectif principal d'instaurer un climat de confiance et un dialogue constructif entre les familles et le collège dans une logique de réelle co-éducation.

Du bac pro au BTS

Les BTS constituent une voie où les bacheliers professionnels réussissent particulièrement bien lorsqu'ils choisissent de poursuivre dans l'enseignement supérieur. Pourtant, trop peu de ces jeunes sautent le pas.

Objectif licence

L'université est face à deux enjeux majeurs qui consistent d'une part à accueillir de plus en plus d'étudiants, et d'autre part à assurer une meilleure réussite dans leurs études ainsi qu'une insertion professionnelle plus satisfaisante. Face à ces enjeux, elle propose de personnaliser et de diversifier les parcours.

Osez la prépa

Les classes préparatoires aux grandes écoles constituent un véritable tremplin de réussite pour les études supérieures et l'insertion professionnelle. Pourtant, trop de jeunes et de familles n'osent pas choisir cette voie d'orientation...

À l'occasion du salon virtuel « L'orientation à l'ère du numérique » qui s'est tenu du 6 au 12 octobre 2014, une conférence sur la « Mallette des parents : comment accompagner les parents dans l'orientation de leurs enfants » était animée par Danièle Houpert, IA-IPR EVS de l'académie de Versailles et Stéphane Cozian, COP du SAIO de Versailles. Vous pouvez visualiser cette conférence en ligne dans l'espace ressources pédagogiques sur www.onisep.fr.

Retrouvez en détail le contenu de la mallette des parents sur le site Onisep Île-de-France :

<http://www.onisep.fr/Mes-infos-regionales/Ile-de-France/Equipes-educatives/Activites-pedagogiques/Mallettes-des-parents>

REPÈRES

L'éducation nationale
en chiffres

Document de synthèse qui regroupe les indicateurs clés du système éducatif pour l'année 2013-2014 :

- Les grands chiffres
- Le coût de l'éducation
- Les académies
- Le premier degré
- Le second degré
- Les sortants du système éducatif

Télécharger le document :

<http://www.education.gouv.fr/cid57111/l-education-nationale-en-chiffres.html>

Dossier de presse de rentrée
universitaire 2014-2015

Le 24 septembre dernier s'est tenue la conférence de presse de rentrée universitaire au cours de laquelle Najat Vallaud-Belkacem et Geneviève Fioraso ont présenté leur feuille de route pour l'année 2014-2015.

Dans la poursuite de la mise en œuvre des dispositions de la loi ESR du 22 juillet 2013, cinq axes prioritaires ont été définis avec pour objectifs la réussite de tous les étudiants et l'amélioration de l'attractivité de l'enseignement supérieur français.



Les cinq priorités pour l'enseignement supérieur :

- **Priorité à la démocratisation de l'accès aux études supérieures** et amélioration des conditions de vie des étudiants par l'augmentation de l'investissement pour les aides sociales étudiantes, l'augmentation du nombre de logements étudiants, la généralisation de la caution locative étudiante (calquée sur le dispositif Clé de la région Aquitaine), la poursuite des plans Campus.
- **Favoriser une orientation anticipée et choisie du lycée au supérieur** par la mise en place d'actions éducatives dans le cadre du continuum lycée-enseignement supérieur dit « bac-3, bac+3 », la priorité aux bacheliers professionnels et technologiques en STS et IUT, l'amélioration du dispositif Admission Post-Bac, le droit d'accès pour les meilleurs lycéens aux filières sélectives de l'enseignement supérieur.
- **Priorité à la réussite étudiante en premier cycle et aux innovations pédagogiques** par la simplification des intitulés de licence et une spécialisation progressive, la mise en place de palier d'orientation pour faciliter les réorientations, le développement du numérique, la diversification de l'accès aux études de médecine et améliorations des réorientations (expérimentation en cours dans sept facultés de médecine).
- **Priorité à l'insertion professionnelle** par la mise en œuvre de la loi sur l'encadrement des stages et l'amélioration du statut des stagiaires, la création du statut d'étudiant entrepreneur et du diplôme d'établissement étudiant entrepreneur, l'augmentation du nombre d'apprentis-étudiants, le développement de la place des universités pour la formation tout au long de la vie, l'amélioration de l'insertion et de la reconnaissance des doctorants dans le privé et le public.
- **Priorité à la mobilité internationale et à l'attractivité des formations françaises** en facilitant l'accueil des étudiants et chercheurs étrangers, en développant la mobilité étudiante notamment celle des étudiants des filières professionnelles et technologiques avec le programme Erasmus +, utilisation du numérique pour promouvoir l'enseignement supérieur français pour la francophonie.

Retrouvez toutes les mesures détaillées dans le dossier de presse du ministère de l'éducation nationale :

<http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid82371/rentree-universitaire-2014-2015-priorite-a-la-reussite-pour-tous.html>

Rentrée université :
académie de Bordeaux

À l'occasion de la conférence de rentrée universitaire du 24 septembre 2014, le recteur Olivier Dugrip, recteur de l'académie de Bordeaux, chancelier des Universités d'Aquitaine a fait le point sur les effectifs étudiants et la nouvelle configuration du paysage universitaire en Aquitaine.

Les effectifs de l'enseignement supérieur en Aquitaine :

Les effectifs étudiants ont augmenté de 3,2 % pour l'année 2013-2014. Toutes les filières du supérieur sont concernées hormis les IUT qui comptent une légère diminution de 1,5 % par rapport à l'année précédente. Pour les autres filières, on observe une augmentation des effectifs de 1,6 % en STS, de 1,6 % en CPGE, de 2,2 % à l'université, de 5,6 % en IEP et de 3,6 % dans les écoles d'ingénieurs publiques et privées. Toutes filières confondues, 115 223 étudiants (52 000 à l'université) ont suivi leurs études supérieures dans l'académie de Bordeaux en 2013-2014.

Concernant les inscriptions à l'Université de Bordeaux pour cette rentrée 2014*, elles sont en hausse de 7 % en PACES, de 13 % en année préparatoire aux concours paramédicaux et de 17 % dans le Collège Sciences et technologies. Les effectifs restent stables dans la filière psychologie, augmentent légèrement en sociologie et en STAPS, la capacité d'accueil est atteinte. Dans le Collège droit, sciences politique, économie, gestion, les inscriptions montrent un tassement des effectifs.

*en date du 15 septembre 2014

La lettre d'information
de l'Onisep Aquitaine
Tour de Séze
3 terrasse Front du Médoc
BP 20016
33007 Bordeaux Cedex

Directeur de la publication :
Éric MORTELETTE

Rédacteur en chef :
Luc DIAZ

Chef de projet :
Caroline PEIGNIER

Rédaction :
Tangi BOURLÈS, Julie GOUBET,
Caroline PEIGNIER

PAO : Régis BOUGUEN
Relecture : Peggy BESSON

Dépôt légal : 4^e trimestre 2014
ISSN : 1968-987X

Reproduction, même partielle, interdite
sans autorisation et indication d'origine

onisep.fr

REPÈRES

Les métiers ont-ils un sexe ?



La collection Égal à Égal s'enrichit en septembre d'un nouveau titre « Les métiers ont-ils un sexe ? », publié par les éditions Belin en partenariat avec le Laboratoire de l'Égalité. L'auteure, Françoise Vouillot, docteure en psychologie et enseignante à l'Institut National d'Étude du Travail et d'Orientation Professionnelle (INETOP-Le CNAM), y propose une analyse concise et efficace des mécanismes de cloisonnement des métiers, tels qu'ils persistent au sein du système de l'orientation scolaire et professionnelle, malgré les tentatives d'ouverture initiées par les pouvoirs publics. Elle y souligne le caractère partagé et objectif des déterminismes en action et la nécessité d'une réelle sensibilisation des acteurs de l'éducation nationale, dans le cadre des ESPE et de la formation continue des personnels enseignants.

Les métiers ont-ils un sexe ? Pour sortir des sentiers battus de l'orientation des filles et des garçons
 Françoise Vouillot
 Collection Égale à Égal, éditions Belin.
 Parution : septembre 2014 - 72 pages.

Autres thèmes abordés lors de la conférence de presse :

- Présentation de la Communauté d'Universités et Établissements d'Aquitaine (COMUEA) instaurée par la loi ESR du 22 juillet 2013 et de la nouvelle Université de Bordeaux, créée depuis le 1^{er} janvier 2014 (décret du 3 septembre 2013).
- Les investissements d'avenir et initiatives d'excellence, point d'étape sur l'opération Campus et le contrat de projets État-Région (extension de locaux pour l'Enseirb Matmeca, nouveaux locaux pour le service « administration de la scolarité » de l'Université de Bordeaux (campus Carreire), reconstruction du restaurant universitaire de Bordeaux Carreire et réalisation de locaux pédagogiques...).
- Les conditions de vie des étudiants (priorité gouvernementale) : limiter le coût de la rentrée scolaire grâce à une revalorisation des droits d'inscription la plus faible depuis 10 ans, poursuite de la réforme des bourses sur critères sociaux et autres aides financières (fonds national d'aide d'urgence, complément au mérite, aide à la mobilité internationale, aquimob, prestation compensatoire au handicap...), construction et réhabilitation de logements étudiants.
- Une orientation choisie et accompagnée du lycée à l'université : mise en place d'actions pour faciliter la liaison entre le lycée et l'enseignement supérieur (journées Infosup, Aquitec, salon du lycéen et de l'étudiant, JPO des universités, Journées du futur étudiant...), entretiens d'orientations pour les élèves de 1^{re} et de terminale, favoriser l'égalité des chances des élèves dans l'accès aux filières d'excellence (22 cordées de la réussite labellisées dans l'académie).
- Formation des enseignants : création des ESPE depuis la rentrée 2013 et rénovation de la formation avec la mise en place des Master Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation-Meef, poursuite du dispositif emploi d'avenir professeur qui permet aux étudiants boursiers de recevoir des aides financières pendant leur formation d'enseignant.
- L'apprentissage dans l'enseignement supérieur constitue un enjeu national ayant pour objectif 500 000 apprentis en 2017. Dans l'académie de Bordeaux, le nombre d'apprentis est en évolution constante depuis les années 2000. Au 1^{er} janvier 2014, on comptait 4 960 étudiants apprentis de l'enseignement supérieur en Aquitaine.



Consulter le dossier de presse :

http://www.ac-bordeaux.fr/fileadmin/Fichiers/Club_de_la_Presse/IMGs/14-15/Rentree-universitaire-2014/DP-rentree-universitaire-2014-24-09-2014.pdf

Annexes (dossiers de presse des établissements Université de Bordeaux, Université Bordeaux Montaigne, UPPA, Sciences Po Bordeaux, Bordeaux INP Aquitaine, Crous Bordeaux-Aquitaine) :

http://www.ac-bordeaux.fr/fileadmin/Fichiers/Club_de_la_Presse/IMGs/14-15/Rentree-universitaire-2014/Annexes-DP-rentree-universitaire-2014.pdf

Les inégalités face à la réussite éducative

L'Afev (Association de la fondation étudiante pour la ville) a mené une enquête auprès de 633 enfants de CM1 et CM2, entre mai et juin 2014, scolarisés dans des établissements prioritaires et des établissements plus favorisés. Cette étude exclusive met à jour le vécu des inégalités par les écoliers. Elle porte sur quatre axes :

- pratiques de temps libre
- organisation familiale
- soutien familial pour leur travail scolaire
- manière de vivre l'école

Parmi les nombreux apports de cette étude, certains éléments semblent contribuer à accroître les inégalités face à la réussite (heure du coucher, prise d'un petit déjeuner, possibilité d'aide aux devoirs à la maison, habitude de lecture et présence de livre à la maison, compréhension des attendus de l'école...). Certains enfants interrogés, cumulant toutes ces difficultés, constituent pour l'AFEV un public cible. Cette étude permet donc de s'interroger sur la mise en place des conditions de la réussite scolaire des enfants et in fine, sur la nécessaire coéducation à développer entre famille et école.

Consulter l'étude : http://www.afev.fr/pdf/Enquete-inegalites_JRES2014_VF.pdf



Réforme de l'éducation prioritaire

Parmi les chantiers initiés par la loi de programmation et d'orientation pour la refondation de l'école de la République, figure celui de la réforme de l'éducation prioritaire qui entrera en vigueur en 2015. Après la présentation de la réforme en février 2014, Najat Vallaud Belkacem a présenté en septembre dernier la nouvelle répartition des réseaux d'éducation prioritaire (REP et REP+)* et la préfiguration de dispositifs plus adaptés à la réalité des difficultés socioéconomiques propres à chaque académie.

*Les REP+ concerneront les quartiers ou les secteurs isolés qui connaissent les plus grandes concentrations de difficultés sociales ayant des incidences fortes sur la réussite scolaire. Les REP regrouperont les collèges et les écoles rencontrant des difficultés sociales plus significatives que celles des collèges et écoles situés hors éducation prioritaire.

La définition d'une zone d'éducation prioritaire est déterminée selon un indice social créé par la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (Depp). Cet indice prend en compte 4 paramètres de difficultés sociales pouvant impacter la réussite scolaire des élèves :

- part de professions et catégories socioprofessionnelles (PCS) défavorisées
- part de boursiers
- part d'élèves résidant en zone urbaine sensible (ZUS)
- part d'élèves en retard à l'entrée en 6^e

Les mesures-clés pour cette refondation :

Accompagnement des élèves dans leurs apprentissages et dans la construction de leurs parcours scolaire

- Scolarisation des moins de 3 ans dans chaque réseau
- Plus de maîtres que de classes dans chaque école
- Accompagnement continu jusqu'à 16h30 pour les élèves de 6^e
- Extension du dispositif D'Col dans tous les collèges de l'éducation prioritaire
- Développer l'ambition et la curiosité des élèves pour les aider à construire leurs parcours
- Développement d'internats de proximité pour les collégiens

Soutien, formation continue et stabilisation des équipes éducatives

- Pondération du temps d'enseignement au profit du travail d'équipe, de la formation et du suivi des élèves
- Plan de formation continue et d'accompagnement pour l'éducation prioritaire
- Revalorisation de la rémunération, avancement de carrière facilité

Des conditions propices aux apprentissages

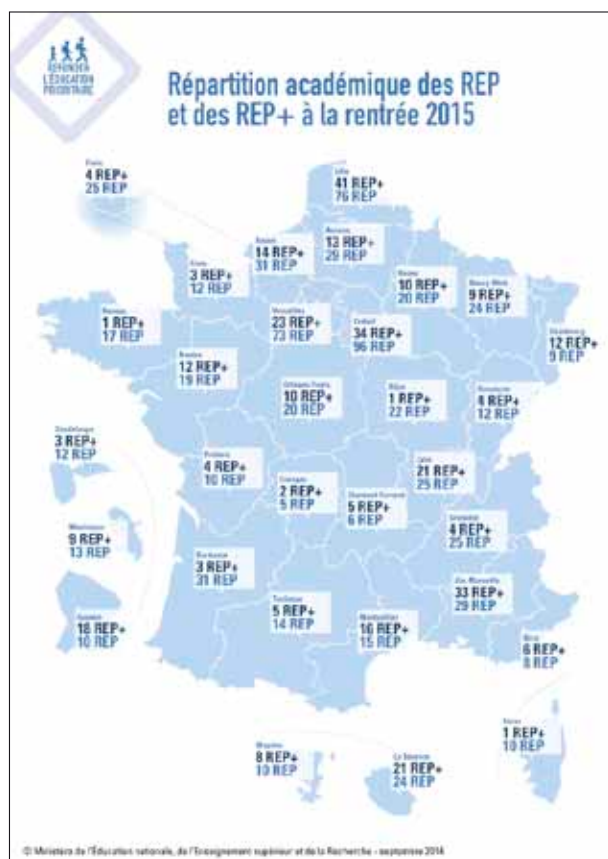
- Création d'un référentiel des meilleures pratiques pédagogiques pour des projets en réseau
- Fonds académique pour financer des actions pédagogiques et l'animation de réseaux
- Accueil des parents, chaque matin, pour mieux les associer à la vie de l'école
- 13 500 assistants de prévention et de sécurité pour améliorer le climat scolaire
- Présence d'un infirmier scolaire supplémentaire dans les écoles et d'un assistant social, dans les réseaux les plus difficiles

Consulter le dossier en ligne sur le site du ministère de l'éducation nationale :

<http://www.education.gouv.fr/cid76427/refonder-education-prioritaire.html?gclid=CLmXx40kn8ECFSrpwgodZBsAgw>

Nouveau site de référence sur les problématiques de l'éducation prioritaire :

<http://www.reseau-canope.fr/education-prioritaire/accueil.html>



REPÈRES

Nouveaux guides du CIJA



Un emploi sans diplôme

Ce guide s'adresse tout particulièrement à ceux qui cherchent «un emploi sans diplôme» : dispositifs d'insertion, emplois en CDD, emplois en CDI, emplois saisonnier, secteurs qui recrutent, filières régionales (hôtellerie- restauration, industries agroalimentaires, agriculture, commerce), etc.

À télécharger sur :

http://www.info-jeune.net/tl_files/documents/EmploiSansDiplome2014.pdf



Création d'entreprise

Ce guide pratique s'adresse aux jeunes désireux de relever le défi de la création ou de la reprise d'entreprise : méthodologie, dispositifs d'accompagnement, aides financières ou sociales, études de marché, informations juridiques, formalités...

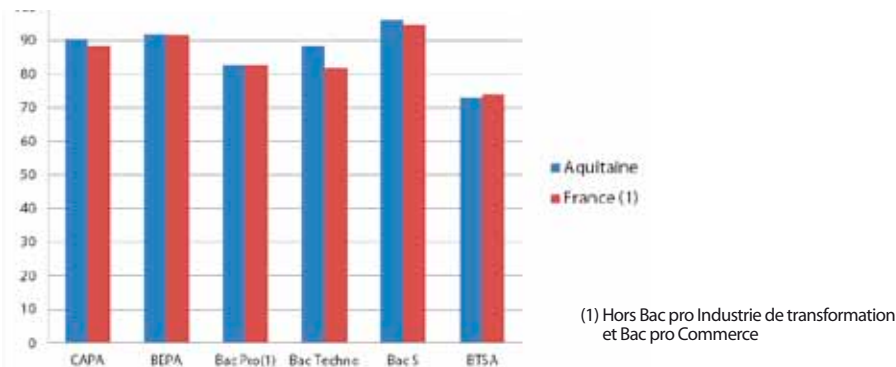
À télécharger sur :

http://www.info-jeune.net/tl_files/documents/CreationEntreprise_2014.pdf

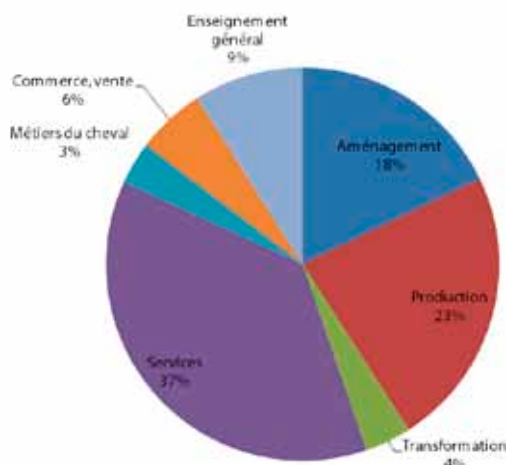
Les résultats aux examens de l'enseignement agricole en juin 2014

La DRAAF Aquitaine publie l'ensemble des résultats aux examens de l'enseignement agricole. À la session de juin 2014, 5635 candidats étaient inscrits dans des formations de l'enseignement agricole, 4603 candidats ont été admis.

Taux de réussite par type de diplômes



Répartition des diplômés par secteur de formation, tous niveaux confondus :



Source : DRAAF Aquitaine Service régional de la formation et du développement

Retrouver l'ensemble des résultats, détaillés par spécialité de diplômes :

<http://agreste.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/R7214A29.pdf>

Création du diplôme national d'art (DNA) dans les écoles supérieures d'art («Beaux-arts»)

Ce diplôme de 1^{er} cycle, en 3 ans, fusionne le DNAT (Diplôme national d'arts et techniques, pour le cycle court) et le DNAP (Diplôme national d'art plastique, diplôme intermédiaire au DNSEP pour le cycle long). Ce nouveau diplôme est décliné en 3 options, identiques à celles de l'ancien DNAP : option art, option design et option communication.

Ce diplôme pourra, par ailleurs, être complété de mentions, comme c'est actuellement le cas pour les DNAT et DNAP.

Il entre en vigueur à la rentrée 2015 pour une première session en 2018.

Consulter le décret n°2014-817 du 17 juillet 2014 :

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000029263452&dateTexte=&categorieLien=id>

ONISEP INFOS

VIENT DE PARAÎTRE
publication nationale



Classes Prépas

Collection Dossiers
Octobre 2014
176 pages
Réf. 9782273011969
9€

Pour toute commande :
Tél. 05 40 54 71 41

ONISEP INFOS

VIENT DE PARAÎTRE
publication nationale



Atlas de la formation initiale en France

La mise à jour de l'Atlas datant du 26 septembre 2014 est disponible à l'adresse suivante : <http://www.onisep.fr/Espace-pedagogique/College/Atlas-de-la-formation-initiale-en-France-mise-a-jour-du-26-septembre-2014>

Attention : vous ne pouvez bénéficier de cette mise à jour que si vous avez installé la version 2014 du cd-rom

Inscriptions au certificat de capacité d'orthophoniste

Le concours d'entrée en première année du certificat de capacité d'orthophoniste est ouvert aux lycéens de terminale (sous réserve d'obtention du baccalauréat), aux titulaires du baccalauréat ou de tout autre diplôme admis en équivalence.

Les dossiers d'inscription sont à télécharger sur le site de l'Université de Bordeaux entre le 13 octobre et le 12 décembre 2014 et doivent être renvoyés pour le 2 janvier 2015 au plus tard. Le concours se déroulera le 5 mars 2015. Les frais d'inscription au concours s'élèvent à 80 euros.

Contact

Université de Bordeaux - Collège santé
Gestion des cursus étudiants formations paramédicales
Case 148, 146 rue Leo Saignat
33076 Bordeaux Cedex
Tél. 05 57 57 12 80
delphine.perrin@u-bordeaux.fr

En savoir plus sur le certificat de capacité d'orthophoniste :

<http://www.u-bordeaux.fr/formation/PRACORTHOPHO/examen-d-aptitude-aux-etudes-en-vue-du-certificat-de-capacite-d-orthophonie>

Nouvelles modalités d'entrée en 1^{re} année à Sciences Po Bordeaux

De nouvelles modalités d'inscriptions au diplôme de l'institut d'études politiques de Bordeaux sont mises en place pour l'année 2015.

• En première année

Les épreuves sont désormais réservées aux «bacheliers de l'année» [Bac 0]. L'admission en 1^{re} année pour les titulaires d'un bac + 1 est supprimée, ce qui permet de doubler le nombre de places offertes aux nouveaux bacheliers. Les épreuves d'admission seront organisées en avril/mai 2015.

Description des épreuves :

- Composition sur un thème d'actualité à partir d'un court dossier de documents [3 heures | Coef. 2]
- Une question d'Histoire portant sur le programme complet de classe de Première S [2 heures | Coef. 2]
- Il n'y a plus d'épreuve de Géographie.
- Épreuve de langue vivante au choix du candidat : anglais, allemand, espagnol, italien, portugais, russe [1 heure 30 | Coef. 1]

• En troisième année

Tout candidat qui aura validé 120 crédits ECTS en septembre 2015 pourra intégrer Sciences Po Bordeaux en réussissant les épreuves d'entrée en 3^e année qui seront organisées en mai-juin 2015.

Description des épreuves :

- Dissertation sur un thème d'actualité [4 heures | Coef. 1]
- Épreuve de spécialité au choix du candidat : droit public, économie, sociologie, géographie, histoire, gestion, civilisation japonaise, civilisation chinoise, civilisation russe [4 heures | Coef. 2]
- Épreuve de langue vivante au choix du candidat : anglais, allemand, espagnol, italien, portugais, russe [1 heure 30 | Coef. 1]

Comme en 2014, les inscriptions aux épreuves se feront (y compris pour l'entrée en Filière internationale intégrée dont les modalités sont inchangées) «en ligne» entre le début du mois de janvier et le début du mois de mars 2015.

Coordonnées de l'IEP

Sciences Po Bordeaux - Institut d'études politiques
Domaine universitaire
11 avenue Ausone
33607 Pessac Cedex
Tél. 05 56 84 42 52
<http://www.sciencespobordeaux.fr/>



Quoi de neuf diplôme ?

ONISEP INFOS

VIENT DE PARAÎTRE
publication nationale



Les métiers de l'hôtellerie et de la restauration

Collection Parcours
Octobre 2014
168 pages
Réf. 9782273011891
12 €

Pour toute commande :
Tél. 05 40 54 71 41

ONISEP INFOS

VIENT DE PARAÎTRE

Les enseignements d'exploration en vidéo

La délégation régionale de Grenoble vient d'enrichir sa série vidéo sur les enseignements d'exploration de seconde avec quatre nouveaux films :

- Création et activités artistiques : patrimoines
- Création et activités artistiques : arts visuels
- Création et activités artistiques : arts du spectacle
- Éducation physique et sportive

Au total, treize films sont visibles et deux sont en préparation : SES (sciences économiques et sociales) et PFEG (Principes fondamentaux de l'économie et de la gestion).

Visualiser les vidéos sur le site de l'Onisep Grenoble :

<http://www.onisep.fr/Mes-Infos-regionales/Rhone-Alpes/Grenoble/Dossiers/Les-etudes-au-lycee/Videos-Les-enseignements-d-exploration-de-2nde>

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

Bac pro Cultures marines

Arrêté du 22 août 2014 - JO du 20 septembre 2014

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000029476186&dateTexte=&categorieLien=id>

Création et conditions de délivrance ; 1^{re} session d'examen selon les nouvelles dispositions en juin 2017

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Établissements de formations en ostéopathie

Décret n° 2014-1043 - JO du 14 septembre 2014

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000029449275&dateTexte=&categorieLien=id>

Procédure et conditions d'agrément des établissements de formation en ostéopathie, création d'une commission consultative nationale d'agrément des établissements de formation en ostéopathie

Exercice de la profession de sage-femme par des étudiants

Décret n° 2014-1067 - JO du 21 septembre 2014

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000029477068&dateTexte=&categorieLien=id>

Procédure d'autorisation d'exercice, pour une durée limitée, des étudiants en maïeutique

CPGE

Décret n° 2014-1073 - JO du 25 septembre 2014

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000029497140&dateTexte=&categorieLien=id>

Modalités d'inscription des étudiants des classes préparatoires aux grandes écoles de lycées publics dans un établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel

Habilitation masters

Arrêté du 18 septembre 2014 - JO du 27 septembre 2014

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000029503049&dateTexte=&categorieLien=id>

Habilitation à délivrer des masters dans les établissements habilités à délivrer le titre d'ingénieur diplômé

Diplôme national de thanatopracteur

Arrêté du 8 septembre 2014 - JO du 27 septembre 2014

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000029527615&dateTexte=&categorieLien=id>

Nombre de places offertes à la formation pratique en vue de l'obtention du diplôme national de thanatopracteur – session 2014-2015

DE Infirmier

Arrêté du 26 septembre 2014 - JO du 2 octobre 2014

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000029527714&dateTexte=&categorieLien=id>

Modifications des dispositions de l'arrêté du 31 juillet 2009 concernant l'appréciation de l'acquisition des compétences en situation et l'acquisition des actes, activités et techniques de soins ainsi que le référentiel de formation et le portfolio de l'étudiant

Formations paramédicales d'infirmier, d'ergothérapeute, de manipulateur d'électroradiologie médicale, de pédicure-podologue et d'infirmier anesthésiste

Arrêté du 23 septembre 2014 - JO du 4 octobre 2014

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000029534929&dateTexte=&categorieLien=id>

Création d'une annexe « Supplément au diplôme » pour les formations paramédicales d'infirmier, d'ergothérapeute, de manipulateur d'électroradiologie médicale, de pédicure-podologue et d'infirmier anesthésiste

AUTRES

Accompagnants des élèves en situation de handicap

Circulaire n° 2014-083 du 8 juillet 2014 - BOEN du 10 juillet 2014

http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=80953

Conditions de recrutement et d'emploi



ONISEP INFOS

**VIENT
DE PARAÎTRE**
publication
régionale

**De la 6^e à la 3^e**

Académie de Bordeaux - 2014-2015
Octobre 2014

60 pages
5 € (version papier)

Ce guide fait partie de l'abonnement
régional de l'Onisep Aquitaine

Également en téléchargement sur :

[http://www.onisep.fr/Mes-infos-regionales/Aquitaine/
Publications/En-telechargement](http://www.onisep.fr/Mes-infos-regionales/Aquitaine/Publications/En-telechargement)

Pour toute commande :
Tél. 05 40 54 71 41

Dispositions relatives à l'apprentissage en application de la loi n°2014-588 du 5 mars 2014

Décret n°2014-1031 - JO du 12 septembre 2014

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000029440052&dateTexte=&categorieLien=id>

Modifications diverses concernant les règles relatives à l'apprentissage notamment l'âge d'entrée en apprentissage : « les jeunes qui atteignent l'âge de quinze ans avant le terme de l'année civile peuvent être inscrits, sous statut scolaire, dans un lycée professionnel ou dans un centre de formation d'apprentis pour débiter leur formation, dans les conditions suivantes à condition que l'élève ait accompli la scolarité du 1^{er} cycle de l'enseignement secondaire »

Comité régional de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles

Décret n°2014-1055 - JO du 18 septembre 2014

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000029467235&dateTexte=&categorieLien=id>

Définition des missions, de la composition et du fonctionnement des comités régionaux de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles (CREFOP)

Campus des métiers et des qualifications

Décret n° 2014-1100 - JO du 1^{er} octobre 2014

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000029524913&dateTexte=&categorieLien=id>

Création du label « campus des métiers et des qualifications »

Sources : JO, BOEN et BOESR du 2 septembre au 5 octobre 2014

MÉTIERS ET EMPLOI

Bilan d'activités 2013 des missions locales d'Aquitaine

L'association régionale des missions locales (ARML) a publié son bilan pour l'année 2013. Il est constaté une augmentation du nombre de jeunes accueillis (+ 6,1 % par rapport à 2012).

Les missions locales ont ainsi reçu 67 714 jeunes, dont 56 % sont majeurs. 42 % étaient sans qualification (non titulaires d'un niveau V ou IV). Les personnes sorties du système de formation initiale au niveau IV constituent l'effectif le plus important. Des disparités territoriales sont fréquemment observées, notamment dans le parcours et le profil de ces jeunes. 83 % se déclarent en demande d'emploi. 69 % des actes réalisés visent d'ailleurs l'accès à l'emploi ou le projet professionnel. Cependant, le bilan note également une augmentation des actes professionnels liés aux questions de santé (écoute, information, conseil et aide à la constitution de dossier..., notamment en s'appuyant sur les points relais santé).

La mobilisation des aides financières fait également partie des actions des missions locales puisque 70 % des jeunes accueillis sont sans revenu personnel. Aussi 18 548 aides ont été demandées pour 8 014 jeunes (1 jeune en suivi sur 8). Elles concernent notamment l'accès à l'emploi et la santé. Ces demandes s'effectuent principalement dans le cadre des fonds d'aide aux jeunes (FAJ) départementaux, du fonds pour l'insertion professionnelle des jeunes (FIPJ) et plus particulièrement, sur la question de l'emploi, à partir de l'accord national interprofessionnel (ANI) pour l'insertion des jeunes. Le document « Le réseau en chiffres et en action » effectue un zoom sur ce dispositif. Près de 1 500 jeunes ont ainsi bénéficié d'un accompagnement renforcé.



Le rapport décrit les actions d'information et d'animation menées par les missions locales (accompagnement dans la recherche de contrat de travail, de missions de service civique, de solutions de mobilité internationale...) et rappelle leur participation aux projets territoriaux (plates-formes de mobilité, plates-formes de suivi et d'appui aux décrocheurs, construction d'hébergement pour les jeunes...).

Télécharger le bilan complet ou son résumé en 4 pages :

[Le réseau en chiffres et en action 2013](#)

[Chiffres clés 2013](#)

Enquête Génération : les sortants du supérieur en 2010

ONISEP INFOS

VIENT DE PARAÎTRE
publication régionale



La voie des pros

Cinq nouvelles fiches viennent abonder cette collection à destination des collégiens, utilisables par les équipes éducatives dans la mise en place du Parcours Individuel d'Information, d'Orientation et de Découverte du Monde Economique et Professionnel (PIODMEP). Un outil synthétique qui peut s'inscrire dans une démarche de première approche d'un secteur d'activité, de ses métiers et des parcours de formations (du CAP au BTS).

Nouveaux titres :

Production animale
Les métiers de la restauration
Les métiers de la vente
Les métiers de l'automobile
Le travail du bois

Les numéros de cette collection sont envoyés aux abonnés des publications de l'Onisep Aquitaine



Dans le cadre des enquêtes Génération, le Céreq publie les résultats concernant l'insertion professionnelle des diplômés de l'enseignement supérieur sortis en 2010 comparée à celle des diplômés de 2004.

Il en ressort que les jeunes sortis en 2010 sont plus diplômés que ceux de 2004 notamment grâce aux effets de la réforme LMD : davantage de diplômés de niveau L3 que bac + 2, idem pour les titulaires de M2 au détriment du M1. En 2010, au moment de leur entrée sur le marché du travail, un tiers des jeunes diplômés est titulaire d'un diplôme de niveau bac + 5 et plus. Malgré l'élévation du niveau de diplôme, 13 % des diplômés de 2010 sont au chômage en 2013 soit 4 % de plus que les diplômés de 2004.

Les conditions d'emploi des sortis de 2010 restent stables avec 73 % de diplômés qui occupent un emploi en CDI pour un statut de cadre ou de profession intermédiaire (73 % d'entre eux). Cependant, on constate une baisse de 30 euros sur la rémunération nette mensuelle (1620 euros).

Les conditions d'insertion des diplômés sont à mettre en corrélation avec le niveau, la filière et la spécialité du diplôme obtenu. On constate, que les diplômés bac + 2/+ 3 des secteurs de la santé et du social bénéficient d'une bonne insertion et de rémunérations plus élevées suivi des titulaires de licence professionnelle. Les diplômés de bac + 5 et plus (écoles d'ingénieurs ou de commerce, doctorat santé et hors-santé) bénéficient également d'une meilleure insertion professionnelle et sont mieux rémunérés. Les taux d'insertion et les salaires sont moins élevés pour les titulaires d'un M2 que ce soit dans le domaine des sciences ou des sciences sociales.

La part des étudiants sortis de l'enseignement supérieur sans diplôme (sortants de licence, BTS ou DUT), est supérieure à 20 % malgré les mesures de prévention contre le décrochage à l'université. Parmi ces non-diplômés, la part des étudiants issus d'un bac technologique ou professionnel est en augmentation de 7 points par rapport à 2004.

Trois ans après leur entrée sur le marché du travail, le taux de chômage des non-diplômés s'élève à 23 % (16 % pour la Génération 2004). L'absence de diplôme et les effets de la crise dégradent les conditions d'emplois : part des emplois non-qualifiés plus importante, augmentation des emplois à temps partiel, diminution du taux d'emploi à durée indéterminée-EDI, salaire moins élevé. Parmi ces non-diplômés, 42 % ont repris leurs études ou suivi une formation.

Consulter le Bref du Céreq n°322 - Septembre 2014 :

<http://www.cereq.fr/index.php/publications/Bref/Sortants-du-superieur-la-hausse-du-niveau-de-formation-n-empêche-pas-celle-du-chomage>

ONISEP INFOS

Concours Onisep

Organisés en partenariat avec des branches professionnelles, ces concours contribuent à une découverte active du monde des métiers en lien avec les enseignements généraux, technologiques et professionnels.

Parcours individualisé d'information, d'orientation et de découverte du monde professionnel (PIODMEP, ex PDMF), enseignements d'exploration, découverte professionnelle, accompagnement personnalisé, mais aussi enseignements disciplinaires, sont autant d'occasions d'explorer l'environnement professionnel pendant la construction des parcours de formation des élèves.

Cette année, trois concours sont ouverts :

« **De l'objet aux métiers, découvrez les technologies des industries mécaniques** » en partenariat avec la Fédération des industries mécaniques (FIM) pour les collégiens (4^e et 3^e) et lycéens. Inscriptions à partir du 29 septembre 2014.

« **Découvrez les métiers du numérique** » en partenariat avec la fédération Syntec pour les collégiens (4^e et 3^e) et lycéens. Inscriptions à partir du 1^{er} octobre 2014.

« **Avenirs métiers** » en partenariat avec Agefa PME pour les élèves de collèges, de lycées et de CFA. Inscriptions à partir du 13 octobre 2014.

Retrouvez le calendrier, les inscriptions et le règlement pour chaque concours sur :

<http://www.onisep.fr/Concours2/Concours-de-l-Onisep-decouvrir-les-metiers-avec-vos-eleves-au-college-ou-au-lycee>



MISES À JOUR

sur www.onisep.fr/bordeaux

Inscriptions aux concours

Ambulancier

<http://www.onisep.fr/Mes-infos-regionales/Aquitaine/Dossiers/Agenda-Inscriptions/Inscriptions-aux-concours-d-ambulancier-iere>

Auxiliaires de puériculture

<http://www.onisep.fr/Mes-infos-regionales/Aquitaine/Dossiers/Agenda-Inscriptions/Inscriptions-dans-les-ecoles-d-auxiliaires-de-puericulture>

Écoles du secteur social

<http://www.onisep.fr/Mes-infos-regionales/Aquitaine/Dossiers/Agenda-Inscriptions/Inscriptions-dans-les-ecoles-du-secteur-social>



Source : CIJA Aquitaine

Volontariat européen et international

Se rendre utile, monter son projet, prendre part à un échange, partir en séjour linguistique, les possibilités de séjourner hors de nos frontières en dehors des études ou du travail sont multiples.

Définition

Le volontaire offre ses services selon des cadres législatifs précis. Il conjugue un engagement individuel avec un projet collectif d'intérêt général.

Le volontariat se distingue du bénévolat :

- Le volontaire s'engage à plein temps dans une action de volontariat et reçoit une indemnité (il ne s'agit pas d'un salaire). Il bénéficie d'un statut à part entière.
- Le volontariat permet d'acquérir une expérience qui pourra être valorisée sur un CV et permettra de faire reconnaître des compétences professionnelles.
- Le bénévole s'engage à temps partiel et ne reçoit pas d'indemnité. Ses activités associatives se définissent par leur caractère ponctuel ou temporaire.

Dispositifs

Le volontariat recouvre plusieurs dispositifs dont les missions et les conditions sont très différentes. Tous les dispositifs présentés dans ce document sont garantis par l'État ou par l'Union européenne. Il est extrêmement important de s'engager avec des associations agréées, affiliées à des collectifs nationaux.

SERVICE VOLONTAIRE EUROPÉEN (SVE)

Le Service volontaire européen (SVE) est un dispositif mis en place par l'Union européenne dans le cadre du programme Erasmus + Jeunesse.

Il offre l'opportunité aux jeunes de vivre une expérience de mobilité et d'engagement dans un autre pays. Il leur permet de découvrir une autre culture et d'acquérir des compétences utiles à l'insertion socio-professionnelle.

Le SVE permet de s'engager et de réaliser des missions d'intérêt général (animation socio-culturelle, protection du patrimoine, information des jeunes, aides aux personnes en difficulté, économie sociale et solidaire, etc.) au sein d'une structure à but non lucratif (associations, collectivités, etc.).

Un accompagnement avant, pendant et après le SVE est assuré par les structures impliquées dans le projet.

À la fin du SVE, un certificat « Youthpass » peut être remis.

Youthpass : www.youthpass.eu/fr/youthpass

Chaque personne participant à une action du programme Erasmus + jeunesse peut recevoir le "Youthpass" : outil de validation et de reconnaissance d'une expérience d'apprentissage non formel.

* Conditions pour participer au SVE :

- Avoir entre 17 et 30 ans ;
- Aucun niveau de langue, de diplôme ou de formation n'est requis ;
- Durée : de 2 à 12 mois, une seule fois ;
- Conditions spécifiques pour les jeunes ayant moins d'opportunités ;
- Contacter une organisation d'envoi : il s'agit d'une organisation accréditée par l'Agence française qui aide les jeunes à trouver et bâtir leur projet SVE.

* Aide financière et pédagogique

- La subvention de l'Union européenne est versée directement à la structure qui coordonne le projet. Elle doit aider à couvrir les frais de transport, d'hébergement, de nourriture et d'activités du projet SVE.
 - Le volontaire s'engage à une activité à plein temps, non lucrative.
- En échange, il est nourri, logé, bénéficie d'une protection sociale, d'une prise en charge des frais de voyage à 90 % et perçoit de l'argent de poche (somme variable selon les pays).
- Il bénéficie également d'un soutien linguistique en ligne et d'un tutorat tout au long de son projet SVE.

En savoir + :

Agence nationale du Programme Erasmus + Jeunesse :
www.erasmusplus-jeunesse.fr/site/
 Base de données du SVE :
http://europa.eu/youth/evs_database

Correspondants et organismes d'envoi en Aquitaine :

Correspondants :

- **Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale**
 7 boulevard Jacques Chaban Delmas - 33525 Bruges Cedex - Tél. : 05 56 69 38 00
www.aquitaine.drjcs.gov.fr

Correspondante régionale SVE :
 Florence Abadie - Tél. : 05 56 69 38 54
 Mél. : florence.abadie@drjcs.gov.fr

- *Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations de Dordogne (DDCSPP 24)* :
 Olivier Desmesure - Tél. : 05 53 03 65 00
 ou 66 42 - Mél. : olivier.desmesure@dordogne.gouv.fr

- *Gironde DRJCS* - Catherine De Nadai
 Tél. : 05 56 69 38 57
 Mél. : catherine.denadai@drjcs.gov.fr

- *DDCSPP Landes* - Olivier Siberchicot
 Tél. : 05 58 05 76 30
 Mél. : olivier.siberchicot@landes.gouv.fr

- *DDCSPP Lot-et-Garonne*
 Benoît Herberichs - Tél. : 05 53 77 48 41
 Mél. : benoit.herberichs@lotetgaronne.gouv.fr

- *DDCS Pyrénées-Atlantiques* -
 Pau : Anne Birembaux - Tél. : 05 59 27 27 56
 Mél. : anne.birembaux@pyrenees-atlantiques.gouv.fr

Bayonne : Michel Bugnon
 Tél. : 05 40 17 28 34
 Mél. : michel.bugnon@pyrenees-atlantiques.gouv.fr

Organismes d'accueil, d'envoi et de coordination SVE :

- **A.B.C.** Blanquefort (33)
Tél. : 05 57 93 12 93 - Mél. : a.b.c@wanadoo.fr
Samuel Nunes
- **Concordia Aquitaine**
14, rue de l'église
33880 Saint Caprais de Bordeaux
Tél. : 05 56 78 76 46
Mél. : cd.aquitaine@concordia.fr - Marie Visse
www.concordia-association.org
- **Maison de l'Europe Bordeaux - Aquitaine**
1 Place Jean Jaurès - 33000 Bordeaux
Tél. : 05 24 57 05 00 - Amalia Pétaux
Mél. : amalia.petiaux@europe-bordeaux.eu
www.europe-bordeaux.eu
- **Association des Francas 24**
18 rue du Clos Chassaing
24000 Périgueux - Tél. : 05 53 53 50 43
Aude Dixneuf
Mél. : international.francas24@orange.fr
<http://francas-24.wix.com/asso>
- **Centre des Sureaux**
60 Boulevard de Mare - 47200 Marmande
Tél. : 05 53 94 40 45 et (0)9 62 55 15 81
Cathy Baccomo
Mél. : evsureaux@wanadoo.fr / centredesureaux@wanadoo.fr
<http://sureaux.jimdo.com>
- **Maison de l'Europe du Lot-et-Garonne**
Avenue Édouard Herriot - (2nd étage de l'école Édouard Herriot) - 47000 Agen
Tél. et fax : 05 53 66 47 59
Mél. : contact@maison europe47.eu
Dominique Bézolles
<http://maison europe47.eu/index.html>
- **Pistes solidaires**
1 rue Richelieu - 64 000 Pau
Tél. : 09 81 09 69 83 - Capucine Vasseur
Mél. : mobility@pistes-solidaires.fr
www.pistes-solidaires.fr
- **Antxteta Irratia**
14 boulevard du Général de Gaulle
64700 Hendaye
Tél. : 09 59 48 36 65/ 06 16 52 46 53
Agus hernan
Mél. antxtetairratia@euskalirratia.info

À savoir !

La Région Aquitaine apporte un soutien de 100 € par mois au volontaire, pendant toute la durée du volontariat.

Contact : Service jeunesse et solidarité du Conseil régional - Tél. : 05 56 56 81 56
<http://jeunes.aquitaine.fr/>

VOLONTARIAT FRANCO-ALLEMAND

Le volontariat franco-allemand s'inscrit dans les cadres légaux du service civique français et du service volontaire allemand.

Il s'adresse à des jeunes de 18 à 25 ans pour une durée de 12 mois.

- Le volontaire est accueilli au sein d'une association dans le domaine social, culturel, sportif, etc. ou dans un établissement scolaire allemand.

- Il reçoit chaque mois une indemnité versée par l'agence du service civique et une aide financière pour les dépenses liées à l'hébergement et à la nourriture de la structure d'accueil.

- Le jeune bénéficie d'une formation binationale interculturelle, civique et linguistique.

- L'OFJ subventionne les frais de voyage pour la participation aux séminaires de formation et d'évaluation. Possibilité de bourse pour suivre un cours intensif d'allemand de 4 à 6 semaines.

- Le jeune français continue de bénéficier de la protection sociale (assurance maladie, assurance vieillesse) pendant tout son séjour en Allemagne.

À noter ! Le volontariat franco-allemand est basé sur la réciprocité et le partenariat associatif : il faut s'adresser à une structure d'envoi pour partir.

En savoir + : www.volontariat.ofaj.org

VOLONTARIAT INTERNATIONAL

Être volontaire international, c'est partir pour une mission professionnelle à l'étranger tout en bénéficiant d'un statut public protecteur.

Le volontaire international est placé sous la tutelle de l'Ambassade de France.

Il existe 2 types de volontariat international : en entreprise (VIE) ou en administration (VIA). Les conditions de recrutement et de garantie sont les mêmes, seuls diffèrent les organismes d'accueil.

Conditions :

- Avoir de 18 à 28 ans ;
- Être de nationalité française ou ressortissants d'un État membre de l'Union européenne ;
- Être en règle avec les obligations du service national de son pays ;
- Jouir de ses droits civiques et justifier d'un casier judiciaire vierge ;
- Remplir les conditions d'aptitude physique exigées pour les personnes exerçant des activités de même nature dans l'organisme d'accueil.

- Le volontaire International perçoit une indemnité mensuelle composée d'une partie fixe (715,38€) et de 15% d'indemnité géographique variable selon le pays.

- Il bénéficie d'un statut identique quelle que soit la structure d'accueil (statut de droit public) et de la prise en charge des frais de voyage et d'installation, prise en compte de la période du volontariat au titre du régime de retraite. Le VI n'ouvre pas droit aux prestations chômage.

- Le dossier de candidature doit être préparé environ 6 mois avant la date de départ souhaitée.

La préparation au départ

L'inscription sur le site du CIVI est obligatoire pour pouvoir bénéficier des offres.

Avant le départ, le volontaire sera convoqué à une réunion d'information ou passera un entretien précisant ses droits et obligations au cours de sa mission.

* Volontariat International en Entreprise (VIE)

Le VIE effectue sa mission au sein d'une entreprise française à l'étranger.

Il occupe un emploi d'ordre commercial, technique, scientifique, etc.

L'organisme gestionnaire est UBIFRANCE, qui instruit la demande d'affectation et assure la gestion du VIE.

Les missions ont une durée de 6 et 24 mois, renouvelable une seule fois dans la limite des 2 ans.

Domaines concernés : finances, marketing, commerce international, contrôle de gestion, comptabilité, mécanique, électronique, télécommunications, informatique, BTP, agronomie, tourisme, droit, ressources humaines...

Le candidat peut :

- trouver lui-même sa mission, en démarchant les entreprises, comme pour une recherche d'emploi : dresser son profil, définir ses compétences et ses objectifs professionnels
- ou consulter les offres sur le site www.civiweb.com

À noter !

- Les entreprises sont avant tout à la recherche de compétences (notamment dans les domaines techniques ou commerciaux). Dans certains cas, les doubles formations (ingénieur + 3^e cycle) sont prisées.

Les spécialisations les plus demandées : Contrôle de gestion, comptabilité, finances, Commerce international, Ventes, Mécanique, Génie Civil, Chimie, Électronique, Informatique, Télécommunications



* **Volontariat International en Administration (VIA)**

Le Volontariat International en Administration (VIA) est destiné aux jeunes souhaitant travailler pour des services de l'État à l'étranger : consulats, ambassades, services et missions économiques français à l'étranger ou services de coopération et d'action culturelle.

Les VIA peuvent être placés sous la tutelle du ministère des affaires étrangères, ou du ministère de l'économie et des finances - ministère du commerce extérieur.

Les missions proposées sont :

- Chargés de missions culturelle, pédagogique, éducative, universitaire, audiovisuelle
- Chargés de veille scientifique
- Chargés de coopération technique, coopération décentralisée, gouvernance auprès d'États étrangers
- Informaticiens, attachés de presse, rédacteurs, intendants, cuisiniers, chargés du suivi immobilier en Ambassade
- Chercheurs (auprès d'universités étrangères, d'organismes internationaux, de centres de recherche...)

Les profils recherchés :

Droit, FLE, IEP, aide au développement, relations internationales, gestion de projets, sciences humaines, écoles d'ingénieurs, écoles de journalisme, informatique, génie/urbanisme, scientifiques...

Toutes les offres sont sur le site du CIVI : il faut obligatoirement et uniquement répondre à ces offres.

En savoir + : www.civiweb.com

Le site propose des offres, des adresses d'entreprises, et des ressources (conseils pour la recherche, argumentaire pour démarcher les entreprises, etc.).

À signaler !

Le Conseil régional d'Aquitaine aide l'entreprise aquitaine qui propose une mission, en prenant en charge 50 % des indemnités du VIE.

En savoir + :

<http://europe-international.aquitaine.fr/partez-a-l-etranger/>

Sources complémentaires d'information

Pour compléter votre information et préparer votre séjour, le réseau Information Jeunesse se tient à votre disposition !

Dans les Points ou Bureaux Information Jeunesse, vous trouverez des dossiers d'information pour préparer votre projet à l'étranger et des professionnels à votre écoute vous guideront dans vos recherches.



Documentation en consultation dans le réseau Information Jeunesse :

- Les métiers de l'humanitaire
- Volontariat et bénévolat
- Les chantiers de jeunes bénévoles
- La brochure «Projets jeunes» sur notre site dans la rubrique «Initiatives»

Pour connaître la structure la plus proche de chez vous : www.info-jeune.net



Europe Direct

Le réseau d'information Europe Direct est un réseau de centres locaux mis en place par l'Union européenne, répartis dans tous les pays de l'Union, pour répondre aux questions des citoyens.

Centre d'Information Europe Direct Aquitaine

CIJA - 125 cours Alsace-Lorraine
33000 Bordeaux

Tél : 05 56 56 00 49 - Fax : 05 56 52 83 21
europedirectaquitaine@cija.net - www.info-jeune.net

Informations et orientation vers des lieux ressources, informations sur les pays, les aides financières, les programmes de mobilité, le volontariat, etc.

Sites à consulter :

Portail européen de la jeunesse :

<http://europa.eu/youth/fr>

Le portail européen de la jeunesse est une initiative de la Commission européenne pour permettre aux jeunes d'accéder rapidement à des informations sur l'Europe : sélection de sites pertinents classés par thèmes.

Accès à la base de données du SVE :

http://europa.eu/youth/evs_database

Eurodesk : www.eurodesk.eu

Le réseau européen Eurodesk regroupe les centres d'information jeunesse nationaux en Europe.

Il propose des :

- Informations sur les programmes de mobilité : recherche par ordre alphabétique, par structure ou par thème, dates limite de dépôt de candidature, recherche de partenaires ;
- organisations et réseaux européens, outils d'animation, glossaire, politique de jeunesse, actualités, etc.

Votre avis nous intéresse, pour toute remarque ou suggestion concernant ce produit, écrivez-nous : cpeignier@onisep.fr

www.onisep.fr/Mes-infos-regionales/Aquitaine